

Qui veut être
mon Business Angel ? 

un événement 
CCI
NOUVELLE-CALÉDONIE

Règlement de participation à l'événement « Qui veut être mon Business Angel ? » & informations

Article 1 : Organisateur du concours

« Qui veut-être mon Business Angel » est un événement organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie, immatriculée au RIDET n°115576.001, domiciliée au 15 rue de Verdun, 98800 Nouméa, ci-après désigné comme « l'Organisateur ».

L'Organisateur est l'interlocuteur unique des candidats et est chargé de la mise en œuvre de toutes les tâches liées à la conception et à l'organisation de l'événement. Pour de plus amples informations concernant l'événement organisé par l'Organisateur, les candidats peuvent se rendre sur la page d'information de l'événement www.cci.nc ou contacter l'Organisateur aux coordonnées suivantes :

Par courrier : CCI Nouvelle-Calédonie – 15 rue de Verdun – 98800 Nouméa

Par téléphone Tél : +687 24 31 00

Par email : businessangel@cci.nc

Article 2 : Nature de la manifestation

Après avoir mis en place plusieurs initiatives visant à insuffler l'esprit entrepreneurial auprès du plus grand nombre et dès le plus jeune âge, les élus de la Chambre souhaitent à présent faciliter l'accès au financement des porteurs de projet et des entrepreneurs et renforcer leur chance de succès.

Pour ce faire ils souhaitent les mettre en relation avec des Business Angels*.

À cet effet, la CCI organise un événement totalement inédit en Nouvelle-Calédonie, qui doit permettre à ces entrepreneurs de pitcher leur projet devant un parterre de business angels intéressés : « Qui veut devenir mon Business Angel ? »

Cet événement, organisé grâce au partenariat avec Invest In Pacific, doit permettre aux entrepreneurs de pitcher leur projet devant un parterre d'investisseurs potentiels et de convaincre, peut-être, certains de les accompagner.

L'événement aura lieu le 23 novembre 2023 à l'auditorium de la CCI-NC

Article 3 : Conditions de participation

3.1 A qui s'adresse cet événement ?

L'événement est ouvert à tout porteur de projet, startupper, entrepreneur majeur qui souhaite faire financer son projet et / ou se faire accompagner et conseiller par un business angel et ainsi bénéficier de son réseau et de son expérience.

3.2 Documents obligatoires pour participer

- **Un résumé opérationnel**

Un résumé opérationnel (ou executive summary) est une partie du Business model qui résume le projet de création d'entreprise, il permet de présenter les points clés du projet offrant ainsi la possibilité aux investisseurs de se faire rapidement une opinion sur le potentiel de la future entreprise.

Il est découpé en 4 points :

- Le marché
- Le business model
- L'équipe
- Le financement

Votre résumé opérationnel ne doit pas excéder le format «une page A4». Tout autre modèle entraînera le rejet de votre candidature.

- **Business model**

Un business model, appelé également modèle économique ou modèle d'affaires, décrit précisément comment votre entreprise va gagner de l'argent. En pratique, cela revient à définir ce que vous allez vendre, auprès de quels clients, dans quel but, de quelle manière et pour quel bénéfice.

Il s'agit de décrire en quelque sorte votre activité de manière détaillée. La description de votre modèle économique est l'une des pièces maîtresses de votre projet d'entreprise. Votre business model sert une stratégie que vous aurez définie au préalable.

Suivre les conseils pour réaliser son business model

- **Business Plan**

Le Business Plan doit contenir le plan de financement, le compte de résultat prévisionnel sur 5 ans, le seuil de rentabilité et le plan de trésorerie de la 1^{ère} année.

Pour les entreprises en développement, il faut également fournir un état financier N-1. Consulter la fiche pratique «Réussir votre business plan»

- **Le règlement et droit à l'image signé**

Informations : businessangel@cci.nc

Article 4 : Modalités d'inscription

L'inscription est gratuite et se fait en ligne suivant les consignes données sur : www.cci.nc
Les inscriptions sont ouvertes à partir du 31 juillet jusqu'au 29 septembre.

Après l'inscription, le participant recevra un email de confirmation de participation.

Article 5 : Déroulé de l'événement

1. Dépôt des candidatures

Du 31 juillet au 29 septembre 2023

Les porteurs de projet et entrepreneurs intéressés doivent remplir et retourner le dossier de candidature complet à la CCI par mail à businessangel@cci.nc avant le 29 septembre 2023.

Dossier disponible sur www.cci.nc

2. Phase de sélection des candidatures

Octobre 2023

Les dossiers reçus seront analysés et les candidats seront invités à venir présenter leur projet devant un jury.

3. Coaching des candidats sélectionnés

Octobre / novembre 2023

Les candidats retenus par le jury seront ensuite accompagnés tant sur le fond de leur projet que sur la forme, pour préparer leur pitch en vue du jour J.

4. Jour J, les pitches devant les Business angels

23 novembre 2023 à l'auditorium de la CCI

Les candidats auront 10 minutes chacun pour présenter leur projet aux Business angels présents, puis 10 minutes pour répondre à leurs questions.

Objectif : les convaincre de les financer !

Les candidats dont les projets auront intéressés des investisseurs potentiels pourront ensuite les rencontrer lors de speed meetings en vue d'aboutir sur d'éventuelles négociations/affaires. Les transactions se font a posteriori et à la discrétion de l'entrepreneur et du Business angel.

Clôture de l'événement par des échanges et du networking autour d'un verre.

Article 6: Droit à l'image

Par sa participation à l'événement, le participant autorise expressément et gracieusement l'Organisateur et ses partenaires et ses ayants-droits ou ayant-causes à photographier et/ou filmer son image et/ou à faire des enregistrements de sa voix.

Cette autorisation est valable pour l'utilisation à titre gracieux de ses images et de ses voix sur tous supports existants ou à venir, en tout format, et avec toute modification, adjonction, suppression qu'il sera jugé nécessaire pour leur exploitation, à destination informative, publicitaire, promotionnelle/commerciale dans le monde entier, et pour une durée de 5 ans maximum. Le participant renonce à tout droit d'inspecter les images et les enregistrements finaux avant leurs utilisations. Le participant mineur garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image et/ou de sa voix.

Article 7 : Assurances

7.1 Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants à l'événement « Qui veut être mon Business Angel? ».

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'événement. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

7.2. Dommage matériel

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, etc.) subis par les biens personnels des participants, cela même si l'Organisateur en a la garde. Les participants ne pourront pas se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leurs biens, notamment, la liste n'étant pas exhaustive, les vêtements et équipements qu'ils portent, les produits qu'ils exposent, les téléphones portables, les appareils photos ou tout autre objet. La souscription d'une assurance garantissant les dommages matériels est du ressort de chacun participant.

Article 8 : Droit aux modifications et annulation en cas de force majeure

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, déplacer ou reporter l'événement en cas de force majeure notamment catastrophe naturelle, condition climatique, problème sanitaire, grèves ou toutes autres circonstances indépendantes de la volonté de l'Organisateur.

Article 9 : Confidentialité

L'Organisateur s'engage à tenir pour strictement confidentielles toutes les informations dont il pourrait avoir connaissance au cours de l'événement.

Il s'engage à ne conserver, emporter, publier, communiquer à des tiers ou prendre copie d'aucun document ou logiciel, de quelque nature que ce soit, appartenant à l'entrepreneur sauf accord de ce dernier.

La clause de confidentialité demeure valable non seulement pour la durée de l'événement, mais également cinq ans après l'expiration de l'événement.

Article 10 : Propriété industrielle et /ou intellectuelle.

Les participants restent propriétaires de tous les droits de propriété industrielle et /ou intellectuelle.

Article 11 – Données personnelles

Dans le cadre de leur participation au présent événement, les participants consentent à ce que leurs données à caractère personnel transmises à l'Organisateur lors de leur inscription en ligne fassent l'objet d'un traitement informatisé aux fins exclusives d'organisation de l'événement « Qui veut être mon Business Angel ? ».

Le destinataire de ces données est exclusivement la CCI-NC.

Conformément aux dispositions légales en matière de données personnelles, et notamment de l'article 34 de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, et de suppression des données nominatives le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Organisateur.

Pour mettre en œuvre l'un de leurs droits, les personnes concernées peuvent s'adresser directement au responsable des données personnelles de l'Organisateur aux adresses suivantes : com@cci.nc et en copie dpo@cci.nc sous réserve de la présentation d'un justificatif d'identité valide ou par courrier à Direction de la communication de la CCI-NC - 15 rue de Verdun - BP M3 - 98849 Nouméa Cedex.

Article 12 : Acceptation du règlement

La participation à l'événement « Qui veut être mon Business Angel ? » implique l'acceptation expresse par chaque participant du présent règlement. Le parent ou représentant légal reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement. L'Organisateur se réserve le droit d'apporter toute modification qu'il jugera nécessaire au bon déroulement de l'événement.

Le présent règlement est déposé à HUISSIERS SCP BURIGNAT-LESSON NOUMEA, Immeuble Le Kariba, 7 bis, rue de Suffren, B.P. 2100, Nouméa 98846, Nouvelle-Calédonie. Le présent règlement peut être modifié et/ou complété à tout moment par voie d'un avenant déposé par les Organisateurs à HUISSIERS SCP BURIGNAT-LESSON NOUMEA, Immeuble Le Kariba, 7 bis, rue de Suffren, B.P. 2100, Nouméa 98846, Nouvelle-Calédonie.